

Exposition Avicole de Souillac

Du 8-9 Février



Organisée par la société d'Aviculture du QUERCY et du PERIGORD NOIR.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU TËTE COLOREE DE BRIVE

CHAMPIONNAT REGIONAL DU LYNX

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CAUCHOIS

CHAMPIONNAT REGIONAL DU STRASSER

CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS SUISSES

CHAMPIONNAT USASO LAPIN RACES MOYENNES

CHAMPIONNAT USASO PIGEON TEXAN

PROGRAMME:

Samedi 8 Février :Ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9

heures à 18 heures, Inauguration de l'exposition à 11 heures.

récompenses à 12 heures, fermeture du bureau des ventes à 12h 30 heures,

Attention : Délogement à partir de 14 h le dimanche 9 février.

REGLEMENT GENERAL

Article 1:

La déclaration d'inscription accompagnée du chèque libellé à l'ordre de la SAQPN.

A Monsieur David Jean-Baptiste

Reyrevignes - 46200 Lachapelle Auzac

06.15.05.25.61 - jean.baptiste.david19@gmail.com

Clôture des inscriptions le 14 JANVIER 2025 ou dés que le nombre de cages sera atteint.

Article 2:

Droits d'inscription : Volière ou bassin (couple)	4€					
Trio (1M+2F)	5€					
Couple	4€					
Unité (toutes catégories)	3,5 €					
Unité (à partir du 16ème sujets réservés aux membres de la SAQPN)	1€					
Palmarès et frais de secrétariat (gratuit pour les adhérents de la SAQPN)						

Les volailles et les pigeons ne sont pas admis en couple.

Article 3:

Vu les difficultés liées au transport d'animaux vivants, la société n'assurera pas la réexpédition des sujets exposés.

Article 4:

Les exposants désirant vendre des lots exposés, devront inscrire le prix de vente en euros sur les feuilles d'engagement. Ce prix sera majoré de 20%, arrondi à l'euro supérieur, à la charge de l'acheteur, au bénéfice de la SAQPN et inscrit au palmarès. Toutes ventes ne passant pas par le bureau des ventes sont formellement interdites.

Article 5:

Les organisateurs se montreront intransigeants quant à l'état sanitaire des animaux.

Tout sujet reconnu malade à l'arrivée sera isolé et ne participera pas au concours.

En cas de grève, d'intempéries, de force majeure, les frais ne seront pas remboursés.

Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement et la parfaite surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décès, des vols, des erreurs et dommages, quelle qu'en soit la nature, même en cas d'incendie. Une surveillance des animaux se fera jour et nuit.

Article 6:

Les animaux doivent parvenir (dans des emballages, solides et fonctionnels), accompagnés du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (vaccination au <u>COLOMBOVAC</u> ou <u>NOBILIS</u> obligatoire pour les pigeons suivant la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 du ministère de l'agriculture), à l'adresse suivante :

Commissaire Général de l'Exposition nationale d'aviculture

Palais des congrès Souillac Rue du Maquis, 46200 Souillac.: 06.82.19.94.40

Article 7:

Le commissaire général se réserve le droit de refuser les engagements avant la date prévue, en cas de manque de place, ainsi que toutes personnes pouvant nuire au bon déroulement de la manifestation.

L'exposant, par le fait de sa demande d'admission, accepte de se conformer au règlement général et au présent règlement.

Article 8:

Les animaux non domestiques seront acceptés sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

RECOMPENSES:

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU TËTE COLOREE DE BRIVE

CHAMPIONNAT REGIONAL DU LYNX

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CAUCHOIS

CHAMPIONNAT REGIONAL DU STRASSER

CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS SUISSES

CHAMPIONNAT USASO LAPIN RACES MOYENNES

1 GRAND PRIX de la REGION MIDI PYRENEES au meilleur OISEAU DE PARC D'ORNEMENT

1 GRAND PRIX du CONSEIL DEPARTEMENTAL au meilleur PALMIPEDE DE RAPPORT

1 GRAND PRIX de la VILLE de SOUILLAC un meilleur LAPIN

2 GRANDS PRIX de la SAQPN au meilleur PIGEON et VOLAILLE

PRIX GUY MARCOU au meilleur CULBUTANT

PRIX RENE FREGEAC au meilleur ROMAIN

PRIX JEAN BLANC au meilleur BOUVREUIL

PRIX PIERRE LAUVIE au meilleur pigeon BLEU DE GASCOGNE

PRIX PATRICK CHARPENTIER au meilleur pigeon MODENE

PRIX MADELEINE KUTTEL au meilleur lapin Japonais

4 GRANDS PRIX D'ELEVAGE:

(1 lapin, 1 pigeon, 1 volaille, 1 oiseau de parc et d'ornement)

Sera attribué à l'exposant ayant obtenu le plus grand nombre de points (sur 6 sujets de même raceet variété, bagués ou tatoués 2019 à 2024.

Les 6 numéros de cages devront être désignés par l'éleveur, sur la feuille d'engagement.

Décompte des points : Pigeons, Volailles 97=7pts, 96=6, 95=5, 94=4 93=3, 92=2, 91=1.

Lapins, Cobayes 97=7pts; 96.5=6,5, 96=6; 95.5=5,5, 95=5; 94.5=4,5, 94=4, 93.5=3,5, 93=3; 92.5=2,5, 92=2; 91.5=0,5, 91=0.

Le commissaire Général :

M. Julien DANEL

Les Claux

46200 LE ROC

Tél.: 06.82.19.94.40

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE SOUILLAC LES 8 et 9 Février 2025

De M./Mme	
Téléphone :	
Membre actif de la société :	
Les animaux seront amenés par : l'exposant Groupage	
▶ J'accepte que mes coordonnées soient partagées sur le palmarè	<u>ès</u> □
Le retour s'effectuera par l'exposant ou par responsable de grou	page.
DDOITE DUNCCOURTION.	DEGDONG A DI EG CDOUDA CE
DROITS D'INSCRIPTION :	RESPONSABLES GROUPAGE
Volière à 4 €uros (couple) X =	
Bassin à 4 €uros (couple) X =	Nom:
	Adresse:
Trio à 5 €uros X =	
Couple à 4 €uros X =	
Haitá à 25 Cours V	Tél.:
Unité à 3,5 €uros X =	
Unité +16 sujets SAQPN 1 €uro X =	Noms des participants :
Cage d'échange 1 €uro X =	
2 sujets max/cage, 2 max /pers	
Palmarès obligatoire (gratuit adhérent de SAQPN) = 7 €uros	
(gratuit aunerent de SAQI IV) — 7 curos	
Cotisation, Adhésion SAQPN 20 € =	
REPAS:	
c Samedi midi (18€): nbre de personnes =	
c Samedi soir (23€) : nbre de personnes =	
c Dimanche midi (18€): nbre de personnes=	
(les repas du midi sont gratuits pour les membres de la SAQPN	
participant <u>activement à la tenue de l'exposition</u> , le commissaire général en est seul juge)	
TOTAL	
TOTAL =	
Chèque à l'ordre de la SAQPN (en cas d'annulation liée au COVID19 les frais d'inscription seront remboursés).	
Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement e	t en accepte les conditions.
Fait à	-
	-0

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 14 Janvier 2025 ou dés que le nombre de cages sera atteint.

	SOCIETE AVICOLE DU QUERCY ET DU PERIGORD NOIR					Nom : Prénom :												
	<u>S.A.Q.P.N</u>	Adres	dresse :															
	mail(impératif)	Fixe : portable																
	Désignations des animaux exposés		V	OLAILI	LES	CANA	RDS			LA	PINS							
Nombre de cages	une déclaration bien faite évite les erreurs dans l'élaboration du catalogue, MERCI	Pigeons Tourterelles	G.R. Française	G.R Etrangère	Race Naine	Grande race	Petite race	autres vollailles	grande Race	Race moyenne	petite Race	race Naine	Cobaye	Jeune : J Adulte : A	Voliere : V Parquet : P Trio : T Couple : C Male : M Femelle : F	PRIX DE VENTE	GPE (6 cages)	Grand prix USASO (6 cages)
	ex : Bouvreuil allemand doré à manteau bleu	Χ												J	F	25	OUI	OUI
1																<u> </u>		
2																<u> </u>		<u> </u>
3																		<u> </u>
4																		<u> </u>
5																		
6																		<u> </u>
7																		<u> </u>
9																		
10																—		
11																	 	
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
	Nous faisons appel à vous, ou à vos connaissances pour nous aider à ré-	colte	r des l	Nous faisons appel à vous, ou à vos connaissances pour nous aider à récolter des lots pour la tombola que nous organisons comme chaque année														

bons d'achats, mais surtout animaux avicoles,) Merci d'avance de votre aide,